AR PREFECTURE
016-200054047-20200622-2020_06_22_19-DE
Reçu le 26/06/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M.GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M.GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M.GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M.DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M.MILLOTTE Amaury ;

Date de Convocation :
Lundi 15 juin 2020

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme BOURDIER Elise

Délégations : Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

Date d'affichage :
Lundi 15 juin 2020

Secrétaire de séance : M. MILLOTTE Amaury

2020/06/22
N°19

19-Urbanisme – Dénomination et numérotation des voies de la commune nouvelle

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'après l'étude faite par les services de la mairie et la Poste sur la numérotation des voies de la commune, le dossier a été retravaillé avec les services de la Communauté de Communes de Charente Limousine pour aboutir à un tableau qui recense la dénomination et la numérotation de toutes les voies de la commune.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le tableau listant la dénomination et la numérotation de toutes les voies de la commune joint à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VALIDE** ledit tableau recensant la dénomination et la numérotation de toutes les voies de la commune nouvelle.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)